



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 8 octobre 2026

Objet : Avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville (ACV) –
Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Bastia

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 39

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAŽIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la délibération municipale n°2023/01/NOV/15 en date du 16 novembre 2023 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention-cadre du programme Action Cœur de Ville ;

Vu la délibération municipale n°2020/DEC/01/07 en date du 18 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention-cadre du programme Action cœur de ville de Bastia;

Vu la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » signée le 28 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant que la Ville de Bastia et ses partenaires ont décidé d'engager sur le cœur de ville bastiais un programme visant à redynamiser et développer l'attractivité de ce secteur ;

Considérant la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville Bastia » (ACV Bastia) reposant sur les 5 axes thématiques suivants :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Considérant l'avenant 1 ayant permis d'engager la phase dite de déploiement du programme, d'intégrer un axe 6 « Reconnexion du Cœur de Ville bastiais à l'espace Maritime », de réactualiser le plan d'actions initial, de modifier le périmètre, pour notamment y intégrer la résidence « Le Cézanne » et le site d'A Capochja, et d'apporter quelques ajustements mineurs ;

Considérant l'avenant n°2 prévoyant l'engagement ou la poursuite de 59 actions pour la période 2023-2026, et incluait également de nouveaux périmètres annexes :

- Le quartier Gare - Fangu – Recipellu
- L'entrée de Ville Sud et l'entrée de Ville Nord

Le périmètre du centre-ville restant identique à celui de l'avenant n°1.

Considérant la proposition de nouvelles évolutions programmatiques avec le retrait de 4 actions et l'inclusion de 5 nouvelles dont la construction du parking Montera en entrée Ouest du centre-ville ;

Considérant que le projet de parking Montera, qui se situait en limite extérieure du périmètre Cœur de Ville, est en parfaite cohérence avec les réflexions initiées sur la restructuration urbaine du secteur Gare-Fangu-Recipellu ;

Considérant qu'il participera pleinement à l'apaisement des circulations en centre-ville en captant les flux entrants des véhicules visiteurs et des actifs, tout en proposant une offre de stationnement aux résidents et impulsera également la requalification du quartier Saint-François ;

Considérant qu'il est actuellement à un stade de maturité avancé dans la mesure où la maîtrise d'œuvre en cours de désignation ;

Considérant que le comité de projet précité a décidé d'intégrer cette action pour le cœur de ville au programme et de modifier en conséquence le périmètre ACV – ORT.

Considérant la modification de périmètre nécessitant l'élaboration d'un avenant.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de GENTILI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité de votants, Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA ayant voté contre.

Article 1 :

- **Approuve** les termes et le contenu de l'avenant n°3 à la convention cadre Action Cœur de Ville Bastia.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention cadre ACV Bastia et tous les documents se rapportant à cette affaire.
-

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 19/10/2026

Signé électroniquement le 19/10/2026

Antoine ~~CLAZZANI~~

Gilles ~~SIMEONI~~

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.